

2009/1641 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 3 000 € A L'ASSOCIATION « INTERACTE » POUR SON PROJET "FENETRE SUR L'INVISIBLE", INSTALLE DU 5 AU 8 DECEMBRE 2009 DANS UNE TRABOULE AU 3/5 RUE DES CAPUCINS DU 1ER ARRONDISSEMENT, DANS LE CADRE DE LA FETE DES LUMIERES 2009 – APPROBATION D'UNE CONVENTION MIXTE (DIRECTION DE LA COMMUNICATION EXTERNE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 24 août 2009 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« L'Association « InterActe » sollicite l'aide financière de la Ville de Lyon pour son projet « Fenêtre sur l'invisible » dans le 1<sup>er</sup> arrondissement dans le cadre de la Fête des Lumières.

L'Association « InterActe » a été créée le 16 septembre 2008 et a pour principal objet de fournir une structure de production d'œuvres à des artistes dans tous les domaines liés à l'art plastique.

Pour l'édition 2009 de la Fête des Lumières, le projet de l'Association « InterActe » met en œuvre une enquête policière à l'aide d'une peinture invisible qui ne se révèle qu'aux ultraviolets.

L'Association envisage donc un jeu avec le public (par groupe de 2 à 4 personnes), elle attend de celui-ci qu'il déclenche des effets visuels grâce à une loupe disposant d'un éclairage UV. Les spectateurs deviendront acteurs de l'intrigue et découvriront ainsi de drôles de petits animaux apparaissant derrière des fenêtres ou devant des portes.

Plusieurs jeux seront proposés avec chacun leur histoire ainsi qu'une version adultes et enfants.

Cette manifestation se déroulera dans une traboule au 3/5 rue des Capucins du 1<sup>er</sup> arrondissement du 5 au 8 décembre 2009.

A travers cette manifestation, l'Association « InterActe » répond aux objectifs de « Lyon 8 décembre – Fête des Lumières » : elle allie le travail autour de la lumière souhaité par la Ville de Lyon à l'occasion de la Fête des Lumières, une interactivité avec les habitants du quartier et offre ainsi gratuitement au grand public une programmation artistique de qualité dans un cadre convivial.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 7 304,55 €.

En raison de l'intérêt que présentent les activités de l'Association « InterActe », je propose de lui allouer une subvention de 3 000 €.

Il est donc nécessaire d'établir une convention afin de fixer les conditions d'attribution par la Ville de Lyon de cette subvention ainsi que les modalités de contrôle de l'utilisation de cette subvention ».

Vu ladite convention ;

Vu l'avis émis par les Conseils des 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements ;

Où l'avis de sa Commission Culture et Evénements ;

### **DELIBERE**

1- Une subvention de 3 000 € est allouée à l'Association « InterActe » pour son projet « Fenêtre sur l'invisible », installé du 5 au 8 décembre 2009 dans une traboule au 3/5 rue des Capucins à Lyon 1<sup>er</sup>, dans le cadre de la Fête des Lumières 2009.

2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association « InterActe » est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2009, programme EVENCULT, opération FDL, ligne de crédit n° 44020, fonction 024 – nature 6574.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

**N. VALLAUD BELKACEM**